

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ESCRIME DES BOUCHES DU RHONE

@ : [cd13escrime@orange.fr](mailto:cd13escrime@orange.fr)



# RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES D'ESCRIME

SAISON 2023/2024

## **1 - ARMES ET CATEGORIES**

## **2- ORGANISATION DES EPREUVES**

2.1- Informations de l'épreuve

2.2- Engagements

2.3- Arbitres

2.4- Récompenses

2.5- Matériel

2.5.1- Matériel de signalisation

2.5.2- Fonctionnement du prêt de matériel de signalisation

2.5.3- Matériel des tireurs

## **3 - GESTION DES COMPETITIONS**

3.1- Directoire technique

3.2- Formule des épreuves

3.2.1- Individuelles

3.2.2- Équipes

3.2.3- Championnat des Bouches du Rhône

3.3- Gestion informatique

3.4- Classement

## **4 – INFORMATIONS FINANCIÈRES**

## **5 - ANNEXES**

5.1- Fiche de Compte rendu de l'Epreuve

## PRÉAMBULE

Pour organiser des épreuves ou y inscrire des tireurs les clubs doivent obligatoirement être à jour de leur cotisation annuelle de 80 euros.

## 1 - ARMES ET CATEGORIES

Les épreuves sont ouvertes aux filles et garçons dans les catégories suivantes :

- **M9** : 2015/2016
- **M11** : 2013/2014
- **M13** : 2011/2012
- **M15** : 2009/2010
- **M17** : 2007/2008

### ARMES :

Pour toutes les catégories les rencontres se dérouleront à l'arme électrique.

POUR LES 3 ARMES : Épreuves séparées si le nombre de filles engagées est supérieur ou égal à 6.

De 4 à 5 tireuses 1er tour de poule mixte, 2ème tour de poule ou tableau d'élimination directe par sexe.

En dessous de 4 tireuses la compétition est entièrement mixte.

L'association se réserve, en accord avec le club organisateur, le droit d'ouvrir les animations aux clubs des départements limitrophes.

### RAPPEL

Pour les **M9** et les **M11**, seule la poignée droite est admise. En application du règlement Fédéral des Jeunes, il est rappelé que la poignée doit être tenue de telle façon que le pouce soit en contact avec la coquille. Dans le cas contraire l'arbitre interviendra pédagogiquement. En cas de récidive il sanctionnera le tireur d'un carton jaune.

Dès la catégorie **M13**, la poignée orthopédique est autorisée. En cas d'utilisation de la poignée droite, application du Règlement FFE sur la tenue de l'arme pour les catégories supérieures à **M11**.

Ces dispositions sont conformes aux règlements fédéraux des épreuves de jeunes, organisées par une ligue, une association départementale, un club ou tout autre organisme affilié à la FFE et sont valables pour les catégories M9, M11 et M13.

- **LICENCES 2023-2024**

La licence 2023-2024 est obligatoire pour participer aux animations départementales.

- **SURCLASSEMENT** : Le surclassement n'est autorisé dans toutes les armes qu'à partir de la 2<sup>ème</sup> année de la catégorie M11 selon les modalités prévues par le règlement médical de la FFE.

Tableau récapitulatif

Catégories	Lame	Type de poignée	Formule	Nombre de touches et durée des matchs en poule	Nombre de touches et durée des matchs en TED	Nombre de touches et durée des matchs en équipe	Dimension de la piste	Type de matériel
<b>M9 Fleuret Épée Sabre</b>	O Ø max coquille FL 90mm EP 115mm SA 125x140mm	Droite, le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de poule	3 touches en 2min		Équipe de 2 : 2x3 touches en 2min	L = 10m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
<b>M11 Fleuret</b>	O ou 2 Ø max coquille FL 90mm	Droite, le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de poule ou 1 tour de poule et TED	4 touches en 2min	8 touches en 2x2min avec 1min de pause	<b>Équipe de 3 :</b> 27 touches, relais de 2min <b>Équipe de 2 :</b> 8 touches, relais de 2min	L = 10 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N Protège poitrine obligatoire pour les filles
<b>M11 Épée</b>	O ou 2 Ø max coquille EP 115mm ou 135mm	Droite, le pouce et l'index sont constamment en contact avec le coussinet	2 tours de poule ou 1 tour de poule et TED	4 touches en 2min	8 touches en 2x2min avec 1min de pause	<b>Équipe de 3 :</b> 27 touches, relais de 2min <b>Équipe de 2 :</b> 8 touches, relais de 2min	L = 10 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N Protège poitrine obligatoire pour les filles
<b>M11 Sabre</b>	O ou 2 Ø max coquille SA 125x140mm	Droite	2 tours de poule ou 1 tour de poule et TED	4 touches en 2min	8 touches avec 1min de pause à 4 touches	<b>Équipe de 3 :</b> 27 touches, relais de 2min <b>Équipe de 2 :</b> 8 touches, 2min	L = 10 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N Protège poitrine obligatoire pour les filles

<b>M13 Fleuret Epée</b>	2 Ø max coquille FL 120mm EP 135mm	Libre	2 tours de poule ou 1 tour de poule puis TED	4 touches en 3min	8 touches en 2x3min avec 1min de pause	<b>Équipe de 3 :</b> 36 touches, relais de 2min <b>Équipe de 2 :</b> 8 touches, relais de 2min	L = 10 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 800 N Protège poitrine obligatoire pour les filles
<b>M13 Sabre</b>	2 Ø max coquille SA 140x150mm	Libre	2 tours de poule ou 1 tour de poule puis TED	5 touches	10 touches avec 1min de pause à 5 touches	<b>Équipe de 3 :</b> 36 touches, relais de 3min <b>Équipe de 2 :</b> 10 touches, relais de 3min	L = 14 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 800 N Protège poitrine obligatoire pour les filles
<b>M15 / M17 Fleuret Epée</b>	4 ou 5 Ø max coquille FL 120mm EP 135mm	Libre	2 tours de poule ou 1 tour de poule puis TED	5 touches en 3min	10 touches en 2x3min avec 1min de pause	<b>Équipe de 3 :</b> 36 ou 45 touches, relais de 3min <b>Équipes de 2 :</b> 10 touches, relais de 3min	L = 14 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 800 N Protège poitrine obligatoire pour les filles
<b>M15 / M17 Sabre</b>	4 ou 5 Ø max coquille SA 140x150mm	Libre	2 tours de poule ou 1 tour de poule puis TED	5 touches	15 touches avec 1min de pause à 8 touches	<b>Équipe de 3 :</b> 36 ou 45 touches, relais de 3min <b>Équipes de 2 :</b> 10 touches, relais de 3min	L = 14 m L = 1,5 à 2m	Tenue 350 N Sous cuirasse 800 N Gant 800 N Protège poitrine obligatoire pour les filles

## 2- ORGANISATION DES EPREUVES

L'association confie les organisations des épreuves aux Clubs et c'est le Président du Club organisateur qui en est le RESPONSABLE. Il est le garant du bon déroulement de l'animation et s'engage à faire appliquer strictement le présent règlement.

Par ailleurs, et dans le souci d'aider le club organisateur, les membres de l'association auront la possibilité d'intervenir dans l'organisation.

### 2.1 – Informations de l'épreuve

Le club organisateur devra envoyer 3 semaines à minima avant la date de la compétition sa note d'organisation par mail à l'association départementale [cd13escrime@orange.fr](mailto:cd13escrime@orange.fr) pour validation avant de l'envoyer aux clubs.

C'est le club organisateur qui doit faire parvenir, **la semaine suivant la compétition**, tous les fichiers de classement au secrétariat de l'association départementale

Ne pas oublier de récupérer le classement actualisé, disponible sur demande à l'Association Départementale d'Escrime des Bouches du Rhône.

La note d'organisation devra contenir les éléments suivants :

- Date et lieu de l'épreuve (Plan et N° de téléphone du gymnase).
- Catégories concernées.
- Formules
- Rappel des horaires : Les horaires sont laissés au choix du club organisateur en fonction de la capacité d'accueil de ses installations sportives et dans le respect des recommandations et instructions sanitaires.
- Diverses informations d'usage.

Le fléchage du lieu de la compétition est conseillé aux abords du gymnase.

### 2.2 – Engagements

Il est OBLIGATOIRE de faire les engagements en ligne, depuis le site de la FFE et par l'intermédiaire de page web correspondant à la compétition, avant le mercredi soir 23h59 précédant l'épreuve.

Si cette règle n'est pas respectée les tireurs pourront tirer en acquittant des droits majorés (cf. Règlement fédéral).

Le droit d'inscription des épreuves est fixé à **10€** pour les catégories M11 à M17, 5€ pour les M9 (cf. règlement fédéral sur les enfants inscrits mais non présents). Il sera de 20€ par équipe (M11 à M17) et 10€ par équipes (M9).

### **2.3 – Arbitres**

Inscription en ligne également.

A partir de **QUATRE** tireurs d'un même club engagés dans la journée et dans la même arme (arme = Fleuret, Épée, Sabre), **les clubs doivent obligatoirement fournir au début de l'épreuve UN arbitre** diplômé ou en formation. Au-delà de 8 tireurs il est obligatoire de fournir un deuxième arbitre. En cas de difficulté, le club pourra solliciter l'association départementale ou un arbitre extérieur. **Les Clubs ne respectant pas cette règle s'exposent au refus d'inscription de leurs tireurs en ligne.**

Pour le bon déroulement de la compétition il est fortement conseillé d'inscrire au moins un arbitre diplômé parmi sa liste d'arbitres.

La rémunération sera réglée à l'issue de l'épreuve, et le club organisateur prendra en charge la restauration de chaque arbitre, et référent.

L'organisateur, même s'il n'utilise pas les services des arbitres inscrits conformément au règlement départemental, devra les rémunérer du montant de l'indemnité journalière d'arbitrage correspondant à son diplôme.

**Important :** Les arbitres diplômés interdépartementaux et en formation interdépartementale sont prioritaires pour arbitrer les animations départementales. Il est demandé aux clubs d'éviter l'inscription d'arbitres nationaux ou internationaux.

**Rôle de l'arbitre :** Les fonctions de l'arbitre chez les jeunes sont complétées par un rôle de pédagogue pour expliquer les règles, mettre en confiance l'enfant, dédramatiser les situations et les aider dans les branchements/débranchements.

Il pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants pour autant que la règle de non intervention pendant l'assaut soit strictement respectée.

**Tenue :** Les arbitres devront officier en tenue correcte.

**Tout arbitre inscrit est tenu de rester à disposition de l'organisateur du début à la fin de l'épreuve (règlement CRA).**

Par ailleurs, les arbitres seront supervisés par les responsables départementaux de l'arbitrage qui en référeront directement à la CRA.

**Indemnités :**

**A la journée :**

- Arbitres internationaux 100 € (50€ la ½ journée)
- Arbitres nationaux et formation internationale 70 € (35€ la ½ journée)
- Arbitres régionaux et formation nationale 45 € (20€ la ½ journée)
- Arbitres territoriaux et formation régionale 35 € (15€ la ½ journée)



- Arbitres en formation territoriale 30 € (15€ la ½ journée)

## **2.4 – Récompenses**

L'association départementale souhaite que chaque participant reçoive une récompense.

## **2.5 – Matériel**

Un prêt de matériel est possible (pistes, enrouleurs, appareils, pesons, chronomètres...). Pour cela, prendre contact avec l'association départementale.

Le club organisateur se doit de mettre à disposition le nombre de pistes suffisant au bon déroulement de la compétition.

Suite à la réception de la demande de prêt de matériel l'association fixera un créneau de perception. Un état du matériel devra être effectué lors de la mise en place et tout dégât constaté devra être signalé à l'association. **Il est demandé que le nettoyage et le pliage des pistes**, à l'issue de chaque rencontre soit effectué avec la plus grande rigueur, le responsable du matériel pourra effectuer une vérification lors de la réintégration.

Un chèque de caution de 500,00€ sera exigé lors de toute perception. Il sera rendu au retour du matériel en bon état.

Il est impératif de prévoir le nombre de pistes suffisant afin que les tours de poule se déroulent en une seule vague.

### **2.5.1- Matériel de signalisation**

Nous vous rappelons que le matériel devra être vérifié avant chaque compétition.

Le club organisateur est responsable du plateau d'évolution, il aura donc en charge sa matérialisation et devra le faire respecter.

### **2.5.2 – Fonctionnement du prêt de matériel**

**Prendre contact avec l'association départementale pour la perception et la réintégration de matériel** : cd13escrime@orange.fr

La demande de prêt de matériel doit être effectuée au minimum deux semaines avant la date de perception par l'intermédiaire de la fiche de réservation en annexe.

### **Adresse de perception et de réintégration :**

Garage n°4 « le Magellan » rue du docteur CARTOTTO à Aix en Provence aux jours et heures définies avec le responsable du matériel.

### ▪ 2.5.3 – Matériel des tireurs

Conforme au règlement des épreuves de la FFE (Règles techniques et de sécurité).

**Pour rappel la bavette conductrice du masque au fleuret est facultative pour la catégorie M15 car les épreuves départementales sont hors filière H2032.**

**D'autre part le protège poitrine devient obligatoire pour les femmes à partir de la catégorie M11. Il doit également être recouvert d'un tissu mou pour à partir de la catégorie M15.**

## 3 - GESTION DES COMPETITIONS

Au début de chaque journée de compétition une réunion sera organisée par le responsable présent de l'ADE 13 ainsi que les responsables des arbitres avec les enseignants afin de faire un point sur l'attitude à adopter concernant les arbitres en formations et harmoniser le coaching sur le plateau d'évolution.

Le plateau d'évolution ne pourra pas être fermé pour les enseignants et ce tout au long de la compétition.

### 3.1 – Directoire technique

Le Directoire Technique est composé de 4 membres :

- 1\* 1 Maître d'Armes du club organisateur
- 2\* 1 membre du comité directeur de l'association départementale ou son représentant
- 3\* Le responsable CRA ou son représentant

### 3.2 – Formule des épreuves

Les épreuves se dérouleront sur une ou deux journées, les finales départementales se dérouleront sur 2 jours.

La saison 2023-2024 sera composée de 3 épreuves individuelles, 1 rassemblement aux trois armes ainsi que d'une épreuve « finales départementales ».

- 18-19 Novembre : animation 1 - Marseille
- 10/11 Février : rassemblement 3 armes - Istres
- 13/14 Avril : animation 2 - Arles
- 11/12 Mai : animation 3 – Auriol
- 8/9 Juin : finales départementales - Istres

#### 3.2.1. Épreuves individuelles :

La formule des épreuves est susceptible de changer en fonction du nombre d'inscrits.

Pour les épreuves M15-M17 l'association a souhaité mélanger les deux catégories afin de proposer une épreuve « ados loisirs ». Les M13 ne pourront pas tirer en surclassement chez les M15/M17 afin de pas avoir à rencontrer des tireurs M17.

Formules des épreuves :

M9 : A l'initiative de l'organisateur en fonction du nombre de tireurs (1 ou 2 tours de poules)

M11 : Poules et tableaux de force sur les 3 animations et la finale départementale

M13 : Poules et tableau d'élimination directe sur l'ensemble des épreuves

M15/M17 : Poules et tableau d'élimination directe sur l'ensemble des épreuves. L'organisateur se réserve le droit de séparer les catégorie M15 et M17 si le nombre de tireurs le permet.

### 3.2.2. Épreuves par équipes :

**M 9 :** 1 tour de poule et 1 tour de poule de force  
2x3 touches 2min par relais à l'italienne

**M 11 à M15-M17 :** 1 tour de poule puis 1 deuxième tour de poule de force ou tableau avec ou sans match de classement (en fonction du nombre d'équipe, décision prise par le directoire technique sur place)

Équipes de 2 tireurs : 8 ou 10 touches, 2 relais de 2min (M11) ou 3 min (M13 à M17).

L'objectif est d'essayer d'arriver à un délai maximum de 4 heures entre l'heure d'appel et la fin de l'épreuve, en effaçant les trop longs moments d'attente qui polluent nos dimanches et en faisant tirer nos enfants le plus possible.

En outre dans les catégories M9 et M11 la vérification du poids et de la pige ne sera pas effectuée mais nous conseillons aux clubs que les armes soient correctement réglées.

A partir de la catégorie M13 le contrôle sera effectué par les arbitres. En cas de matériel non conforme ou mal réglé celui-ci devra être changé mais les arbitres ne sanctionneront pas les tireurs.

### 3.2.3. Finales départementales :

La dernière épreuve de la saison attribuera le titre de champion départemental de la catégorie M11 à M15-M17.

A l'issue de la 3<sup>ème</sup> animation un classement général sera établi par l'association.

Les points acquis par les tireurs à chaque compétition seront identiques au barème du Comité Régional.

Cette épreuve comptera comme 4<sup>ème</sup> animation pour la catégorie M9

### 3.3 – Gestion informatique

L'épreuve devra être gérée par informatique. A ce titre, l'association dispose d'un ordinateur portable spécialement pour les compétitions. Celui-ci sera perçu, sur demande, auprès du représentant de l'association lors de la perception du matériel escrime.

Dès la fin de chaque épreuve, le fichier entier des compétitions sera envoyé par internet à l'association.

L'indemnisation financière de l'association (document en annexe) ne sera pas versée tant que les résultats des compétitions ne seront pas transmis à : [cd13escrime@orange.fr](mailto:cd13escrime@orange.fr)

### 3.4 – Classements

Les résultats individuels sont consignés dans des fichiers de classements qui permettent d'établir des premiers tours équilibrés pour chaque nouvelle épreuve.

Les résultats de chaque épreuve, doivent être envoyés au secrétariat de l'association qui en transmettra une copie à tous les clubs.

Ces classements seront disponibles sur le site internet de l'Association Départementale d'Escrime des Bouches du Rhône et sur le site du Comité Régional d'Escrime PACA.

## 4- INFORMATIONS FINANCIÈRES

Pour chaque épreuve le club organisateur percevra de la part de l'association départementale une aide de 300 euros.

Cette somme est attribuée pour l'achat des récompenses et la rétribution des arbitres, en complément des engagements, si bien sûr le club organisateur est à jour de sa cotisation annuelle de 80 euros.

**Compte-rendu d'épreuve**

**Saison 2023-2024**

**NOM DE L'EPREUVE**

**DATE**

**LIEU**

**CLUB ORGANISATEUR**

**HORAIRES : DEBUT :**

**FIN :**

**CATEGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS**

	M9		M11		M13		M15	
	indiv	équipes	indiv	équipes	indiv	équipes	indiv	équipes
H								
F								

**PROBLEMES RENCONTRES :**

Fait à :

Le Président du club de :